

/VS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-394 du 25 Octobre 1984

chargeant le Camarade André ATCHADE,
Ministre du Travail et des Affaires
Sociales de l'intérim du Camarade
Girigissou GADO, Ministre de l'Equi-
pement et des Transports pour compter
du 21 Octobre 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent,

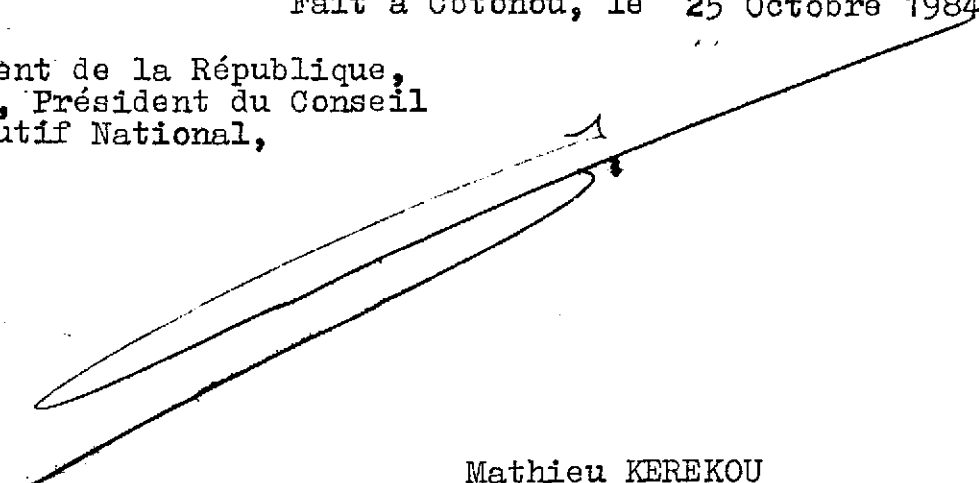
DECRETE :

Article 1er..- Pour compter du 21 Octobre 1984, le Camarade André
ATCHADE, Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé
de l'intérim du Ministre de l'Equipement et des Transports pendant
l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 25 Octobre 1984

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 SGCEN 4 ANR 4 CPC 6 SPD 2 PPC 2
ME-MTAS 6 Autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-